

Canada 

75^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

PROJET de déclaration de CANZ – Administration de la

justice

15 octobre 2020

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ainsi que de mon propre pays, le Canada.

Depuis l'établissement du système d'administration de la justice en 2009, le groupe CANZ reconnaît l'importance de concevoir un système de justice interne efficace, juste, transparent et impartial au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il est essentiel d'administrer efficacement la justice pour attirer et retenir les professionnels les plus qualifiés du monde, permettre au personnel de l'ONU d'être à son meilleur et veiller à ce que l'organisation puisse préserver ses valeurs et ses idéaux.

Le groupe CANZ remercie le Secrétaire général, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ainsi que le Conseil de justice interne pour la préparation de leurs rapports. Non sans inquiétude, le groupe CANZ remarque les enjeux récurrents soulevés dans ces rapports, y compris ceux concernant le rendement des tribunaux, la transparence, la protection contre les représailles et la forte proportion de parties assurant leur propre représentation. Malgré tout, nous sommes satisfaits de constater quelques pas dans la bonne direction.

Les pays du groupe CANZ saluent la publication du recueil de jurisprudence produit par le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Tribunal d'appel des Nations Unies. Ce recueil, ainsi que les initiatives de sensibilisation menées par le Bureau de l'administration de la justice dans la dernière année, permettent de mieux faire connaître le système de justice interne auprès du personnel de l'ONU. Ces mesures favorisent l'accès à la jurisprudence des tribunaux et la connaissance du système en-soi, car elles promeuvent une plus grande transparence et une accessibilité accrue à la justice.

Les délais dans le traitement des cas demeurent un problème important, mais le groupe CANZ salue les efforts déployés pour réduire cet arriéré et, par ce fait, la diminution du nombre de cas en attente. Nous accueillons favorablement les recommandations formulées par le Conseil de justice interne pour accroître l'efficacité et la transparence.

Selon le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, beaucoup de gens ayant besoin d'aide ont toujours peur de dénoncer les comportements en raison du risque de représailles. L'ensemble des parties et des participants associés au système judiciaire devrait être protégé contre les représailles. Le groupe CANZ appuie les recommandations faites par le Conseil de

justice interne pour protéger les parties et les témoins. La protection contre les représailles est essentielle à la vigueur d'un système de justice interne.

Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies a dégagé les tendances et les problèmes systémiques sous-jacents aux conflits en milieu de travail, notamment la hausse du harcèlement envers les femmes gestionnaires, des comportements inacceptables et interdits et des enjeux en matière de bien-être. Le groupe CANZ s'inquiète des torts qui sont causés aux personnes et à l'organisation par la faute du racisme, du sexisme et des autres attitudes et comportements discriminatoires. Le groupe CANZ se réjouit de voir que le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies a mis l'accent sur la nécessité de mener des conversations honnêtes à cet égard. Les pays du CANZ se réjouissent également, particulièrement en cette période difficile, du fait que ce Bureau prenne au sérieux la question importante qu'est la santé mentale et les besoins individuels de personnes ne faisant pas directement partie de son personnel.

Le groupe CANZ salue le travail réalisé par le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies pour promouvoir un climat de travail harmonieux où tous peuvent s'épanouir dans un milieu axé sur la dignité et le respect mutuel. Nous reconnaissons avec satisfaction la mise en œuvre de la campagne sur la civilité. L'amélioration des environnements de travail renforce le moral et le rendement des employés en plus d'éviter certains conflits dans le milieu de travail.

Il incombe à tous les États membres et à l'ONU d'unir leurs efforts pour assurer la mise en place d'un système d'administration de la justice transparent, efficace, juste et impartial. Les pays du groupe CANZ continueront de collaborer de façon constructive avec les États membres sur cet enjeu crucial.

Merci.